

Commune de Marseille-en-Beauvaisis

# Procès-Verbal

## Séance du 09 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

### Présents :

Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÉQUE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absents : Madame Martine LANGLOIS, Madame Servane CARON

Absents non excusés : Madame Hélène ROHAUT, Madame Angélique SAINNEVILLE, Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoirs : Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT, Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

### Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023*
- *Délibération : Suppression du poste d'Adjoint devenu vacant après arrêté du 16/01/2023 rapportant les délégations de fonctions du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et délibération du 23/01/2023 du non maintien de M. Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint*
- *Délibération : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune*
- *Délibération : Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)*
- *Délibération : CCPV- Rapport d'activités 2021*
- *Délibération : Parcours Santé Sportif- Le plan de financement*
- *Délibération : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) sur le Budget Assainissement*
- *Questions diverses*

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Le quorum est atteint, 11 personnes.

Madame Le Maire ouvre la séance à 18h30, et demande qui veut être secrétaire de séance. Monsieur Jean-Yves DECOCK se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 23 janvier 2023,

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 23 janvier au vote qui est approuvé à l'unanimité.

**Délibération : Suppression du poste d'Adjoint devenu vacant après arrêté du 16/01/2023 rapportant les délégations de fonctions du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et délibération du 23/01/2023 du non maintien de M. Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint**

Madame le Maire explique qu'à la suite de la démission de Monsieur Claude BONDUELLE intervenue après la diffusion de la convocation à la séance de ce jour, le tableau du conseil municipal émis en pièce jointe avec la convocation n'est plus correct et propose de remettre ultérieurement cette délibération.

La proposition de remettre cette délibération à une date ultérieure est approuvée à l'unanimité.

**Délibération : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire**

Madame Le Maire expose les résultats de l'enquête effectuée auprès des administrés de la commune sur les horaires souhaités concernant l'extinction partielle de l'éclairage public :

Sur 59 réponses :

- 6 personnes ont coché 23h00-04h00
- 26 personnes ont coché 23h00-05h00
- 20 personnes ont coché 22h00-05h00
- 4 personnes ont coché 00h00-05h00
- 3 personnes ont coché « ne rien changer »

Il est finalement décidé, à l'unanimité, de contacter le SE60 afin de savoir ce qu'il était possible de faire secteur par secteur et de remettre la décision à plus tard.

**Délibération : Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) 2023**

Madame Le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 06 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (hors travaux) ».

- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion des communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois au SE60.

## Délibération : CCPV- rapport d'activités 2021

Madame Le Maire informe que la Communauté de Communes de la Picardie Verte a adressé son rapport d'activités 2021 qui a été joint à la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare informé des activités effectuées pendant l'année 2021 par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

## Délibération : Parcours Santé Sportif – plan de financement

Madame le Maire explique :

Le 1<sup>er</sup> plan de financement ne pouvait pas convenir car il aurait fallu en même temps des éléments de fitness ou un city stade ; ce qui n'est pas envisagé.

Le 2<sup>ème</sup> plan permettrait d'obtenir 80% de subvention ; en l'assortissant d'une convention avec une association sportive.

En réponse de la DRAJES Hauts-de-France et dans le cadre d'un dossier de demande de subvention pour notre projet d'aménagement d'un parcours santé sportif sur la Commune de Marseille-en-Beauvaisis, le montant de la subvention sollicitée auprès de l'ANS est de 5 053,00 euros. Or, l'ANS n'accorde pas de subvention inférieure à 10 000 euros.

Madame le Maire propose de redéposer un nouveau dossier auprès de la DRAJES et de renoncer à la demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Plan de financement pour le parcours santé sportif BP Commune 2023

| ANCIEN PLAN  |                 | NOUVEAU PLAN |                 |
|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| DETR         | 9 474 €         | DETR         | 0 €             |
| DEPARTEMENT  | 10 737 €        | DEPARTEMENT  | 10 737 €        |
| DRAGES - ANS | 5 053 €         | DRAGES       | 14 527 €        |
| COMMUNE      | 6 315 €         | COMMUNE      | 6 315 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>31 579 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>31 579 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le nouveau plan de financement du parcours santé sportif.

Madame Le Maire ajoute qu'un Conseiller du Département a suggéré d'ajouter à ce parcours 2 ou 3 éléments destinés aux enfants. Une convention sera proposée à l'association « Restons Jeunes ».

Monsieur Antonio PRÉVOST propose de demander des devis complémentaires.

**Délibération : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) pour l'achat d'un broyeur**

Madame Le Maire explique qu'il est intéressant d'acquérir un broyeur qui permettrait de transformer les branches en copeaux réutilisables pour les parterres de la commune et éviterait les nombreux allers-retours à la déchetterie.

Ce broyeur sera aussi utile pour l'entretien du terrain de la station d'épuration.

C'est un investissement valable à long terme, 80% environ de la TVA étant remboursée dans 2 ans.

En réponse à la question d'un conseiller, Madame Le Maire précise qu'il ne sera pas possible de louer cet engin aux habitants.

Les crédits votés pour le budget assainissement en 2022 étaient de :

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |  |                                   |                             |                        |                 | II                    |
|--------------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------|-----------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES |  |                                   |                             |                        |                 | A3                    |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT            |  |                                   |                             |                        |                 |                       |
| Chap.                                | Libellé  | Pour mémoire budget précédent (1) | Revenus à réaliser II-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3)        | TOTAL (= BARR + vote) |
| 20                                   | Immobilisations corporelles                                    | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 21                                   | Immobilisations incorporelles                                  | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 22                                   | Immobilisations reçues en affectation                          | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 23                                   | Immobilisations en cours                                       | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
|                                      | <b>Total des crédits d'investissement</b>                      | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>           |
|                                      | <b>Total des dépenses d'équipement</b>                         | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>           |
| 10                                   | Dotations, fonds divers et réserves                            | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 11                                   | Subventions d'investissement                                   | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 16                                   | Emprunts et autres opérations financières et autres opérations | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 19                                   | Comptes de stocks et affectés (SA, ligne) (5)                  | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 26                                   | Participations et délégués aux entreprises                     | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 27                                   | Autres immobilisations financières                             | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
| 28                                   | Depenses en cours  | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
|                                      | <b>Total des dépenses financières</b>                          | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>           |
| 45                                   | <b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>           | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>           |
|                                      | <b>Total des dépenses réalisables d'investissement</b>         | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>           |
| 048                                  | Crédits sans incidence sur le budget                           | 4 778,00                          | 4 778,00                    | 4 778,00               | 4 778,00        | 4 778,00              |
| 047                                  | Opérations permanentes (9)                                     | 0,00                              | 0,00                        | 0,00                   | 0,00            | 0,00                  |
|                                      | <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>             | <b>4 778,00</b>                   | <b>4 778,00</b>             | <b>4 778,00</b>        | <b>4 778,00</b> | <b>4 778,00</b>       |
|                                      | <b>TOTAL</b>   | <b>4 778,00</b>                   | <b>4 778,00</b>             | <b>4 778,00</b>        | <b>4 778,00</b> | <b>4 778,00</b>       |

Le montant maximum autorisé est donc de 148 055€

Mme Le Maire propose les ouvertures de crédit détaillées ci-dessous :

**OP 1007 MATERIEL ET MOBILIER ASSAINISSEMENT ARTICLE : 2155**  
**Pour l'achat d'un broyeur d'un montant de 8 124€ TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Madame Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et autorise Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Assainissement 2023 pour un montant de 8 124€ TTC.

**Questions diverses**

- M. Decock informe que la commande de matériel nécessaire à la verbalisation par ASVP est effectuée ; les ASVP seront équipés d'un appareil, d'une veste bleue et suivront d'abord une formation. La population sera informée et des avertissements pourront être délivrés avant que la verbalisation soit effective.

- Colombarium : l'extension est indispensable ; nous avons reçu un devis et en attendons d'autres.

- La tarif de la cantine : le fournisseur a augmenté son tarif, il est passé de 2,64€ à 2,82€ ; sans augmentation répercutée aux familles, le tarif aux familles sera revu à la prochaine rentrée scolaire.

- Le marché artisanal local se déroulait initialement le 3ème lundi du mois ; à titre expérimental il a été décidé de le placer au 2ème lundi du mois.
- Le camion acquis en remplacement du vieux trafic rouge est attendu pour avril ; un devis est demandé pour l'équiper d'un balisage rouge/blanc et d'un panneau « tri-flash ».

Madame le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'J' followed by several horizontal and diagonal strokes.

